

**Rapport n°5 :****Projet de labellisation du datacenter régional**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Christophe CRUZ – Vice-Président en charge des politiques numériques
<b>Service – personnel référent</b>	Jocelyn Levrey – DSI UBFC
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	17 mai 2018

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Dans le cadre des travaux conduits par le MESRI pour la modernisation des infrastructures et des services numériques de l'ESR, UBFC a déposé un dossier le 5 septembre 2017, afin d'être identifié parmi les projets dont la consolidation est avancée. Cette démarche importante de labellisation du projet UBFC de datacenter régional opéré par l'Université de Bourgogne a été soutenue par ses établissements et partenaires (ENSMM, AgroSup Dijon, BSB, ENSAM, Région Bourgogne - Franche-Comté, Dijon Métropole). Dans le même temps, l'Université de Franche-Comté a déposé un dossier de labellisation de datacenter situé à Besançon. Ainsi, la démarche initiée de dépôt de dossier commun à l'échelle du site n'est pas allée jusqu'à son terme, du fait de l'accélération du calendrier et par manque de temps pour éclaircir certains points cruciaux pour l'avenir des équipements et des personnels.

Le comité de pilotage de labellisation s'est réuni le 9 octobre 2017 et dans son courrier du 20 novembre 2017, Monsieur le Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation confirme que le projet de labellisation du datacenter UBFC opéré par l'uB a particulièrement retenu l'attention du comité. Le comité a jugé qu'il pourrait rapidement être labellisable à condition de lever les réserves suivantes :

- fournir un plan de migration ;
- détailler les coûts d'extension ;
- affiner la synergie avec Besançon.

Dans le même temps, l'UFC a été invitée à rejoindre le projet UBFC dans un souci de dynamique régionale forte. L'objectif, en entrant dans cette phase pilote, est d'engager une démarche de modernisation du numérique au niveau du site BFC et de définir les besoins éventuels sur les différents sites d'UBFC. Par conséquent, le présent dossier est le

résultat et la suite logique de la relance du processus initié avant le premier dépôt de dossiers du 5 septembre.

Le 25 mars 2018, ce dossier commun a été déposé auprès du ministère. Ces éléments seront présentés en séance. Nous avons ensuite reçu une réponse avec la levée de réserves et un délai supplémentaire (5 mai) afin d'ajouter des éléments complémentaires tels que le renforcement de la phase de migration et de la crédibilité générale du projet.

**Ce projet associe désormais l'ensemble des membres du regroupement régional UBFC.**

*Pièces jointes :*

- *Courrier du DGRI Alain Beretz*